



RÉFORME DES RETRAITES

Des mesures jugées insuffisantes et restrictives pour les aidant.es

Paris, le 6 avril 2023

Le projet de loi sur la réforme des retraites prévoit la création d'une « assurance vieillesse aidants », qui permettra une validation de trimestres élargie à davantage d'aidant.es accompagnant des personnes en situation de handicap uniquement. Le **Collectif Je t'Aide** juge cette mesure encore trop restrictive et nettement insuffisante au regard des enjeux et des situations d'aidance extrêmement disparates et réclame davantage de droits effectifs pour les 11 millions d'aidant.es.

Des mesures sous estimées au regard des enjeux de l'aidance

1 aidant.e sur 4 s'occupe d'un proche en situation de handicap⁽²⁾

La réforme des retraites prévoit la création d'une assurance vieillesse aidants. « Cette assurance permettra une validation de trimestres élargie à davantage d'aidants, afin de prendre en compte les différentes situations de vie. Les aidants de personnes extérieures au cercle familial, ceux ne résidant plus au domicile de la personne aidée et les aidants d'enfants ayant un taux d'incapacité inférieur à 80 % et éligibles à un complément d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) seront désormais couverts » (1). **Cette mesure concerne un nombre d'aidant.es très limité** : aidant.es de personnes en perte d'autonomie et de malades

sont exclu.es, ainsi que les aidant.es de personnes en situation de handicap inférieure à un taux qui reste à définir, rendant cette mesure très floue à ce jour.

Par ailleurs, **le nombre de trimestres est nettement insuffisant au regard de la réalité** : dans de nombreux cas, l'aidance dure des années, et non des mois. Il suffit de prendre l'exemple d'une aidante qui accompagne son enfant en situation de handicap ou atteint de TSA (troubles du spectre de l'autisme) contrainte de s'arrêter de travailler au moins 10 ans pour s'occuper de son enfant, faute de structures adaptées. **Cette mesure ne prend pas compte la réduction du temps de travail**, seuls les arrêts de travail sont pris en compte. Or, dans de nombreuses situations, les aidant.es doivent occuper un temps partiel pour pouvoir consacrer du temps à leur aidé.e. **A souligner que ce sont surtout les femmes qui sont concernées, puisqu'elles représentent 60% des aidants** (2). Enfin, **comment les aidant.es seront-ils informé.es de ces nouveaux droits ?** Le **Collectif Je t'Aide** n'a pas été sollicité pour construire ces propositions.

Le Collectif Je t'Aide demande des droits à la retraite effectifs pour tous les aidant.es

« J'ai pris ma retraite avant l'heure pour m'occuper de mes parents... Au moins 300€ de moins pour ma pension... »

70 % des aidant.es sont actifs dont 60% sont salariés⁽²⁾

- **Élargir les conditions d'accès** à ces trimestres supplémentaires à **toutes les personnes aidantes**, quel que soit l'âge, la durée d'aidance, la personne aidée, etc.
- Permettre la **validation de davantage de trimestres**
- Supprimer la condition de devoir interrompre son activité professionnelle 30 mois consécutifs
- Mettre en place des **campagnes de sensibilisation** :
 - A destination des aidant.es afin de les informer sur leurs droits
 - A destination des professionnel.les qui les accompagnent
- Permettre la **rétroactivité de ces droits**

Le Collectif Je t'Aide demande des mesures pour favoriser le maintien en emploi des aidant.es

Au-delà de compenser les années de travail perdues, le **Collectif Je t'Aide** insiste sur la nécessité de prévenir et de réduire les interruptions de carrières des aidant.es. Pour se faire, il revendique :

« Ayant arrêté de travailler pour soutenir mon conjoint lourdement handicapé, ma pension de retraite est ridicule. Et mon rôle d'aidante n'a jamais été reconnu suffisant pour m'ouvrir des droits à la retraite »

- **L'augmentation du nombre de places et de professionnel.les pour accompagner les aidé.es** : les aidant.es qui arrêtent de travailler le font souvent car ils ne trouvent pas de places adaptées pour leurs proches. De plus, ils jouent un rôle clé dans le maintien à domicile. En effet, 74% des aidé.es vivent à leur propre domicile (2).
- **La hausse des solutions de répit**. A ce jour, il existe seulement 220 plateformes de répit. Seuls 10 300 résidents sont accueillis en hébergement temporaire et 11 700 personnes en centre d'accueil de jour (3).
- **L'élargissement du congé de proche aidant non seulement dans la durée mais qu'il soit étendu à l'ensemble des aidant.es**, quel que soit le type de pathologie du proche qu'ils.elles accompagnent
- **La possibilité de prendre un congé par aidé.e accompagné.e**. En effet, 35% des aidant.es s'occupent de 2 proches ou plus (2).
- Le **maintien du salaire** pendant cette période de congé, le reste à charge étant encore une problématique importante pour un grand nombre d'aidant.es
- Le renforcement de la **diffusion de l'information** sur ce congé auprès des aidant.es, mais aussi des professionnel.les
- **La formation des professionnel.les au repérage et à l'orientation des aidant.es**, qu'il s'agisse des professionnel.les de santé, de l'Education Nationale (professeur.es, directeur.rices, membres de l'administration), de professionnel.les en entreprises (responsables des ressources humaines, managers), de la fonction publique (responsables des ressources humaines, managers, salariés de Pôle Emploi) **pour qu'ils puissent les aider à repérer les compétences développées pendant l'aidance**.

"Aider creuse les inégalités entre les femmes et les hommes. Elles sont davantage contraintes à refuser une promotion, réduire leur temps de travail voire arrêter de travailler pour s'occuper de leurs proches. Ce qui a pour conséquence des carrières hachées, une baisse significative des revenus, et donc des retraites faibles. Agissons pour lutter contre la précarité économique des aidant.es !" souligne Corinne Benzekri, présidente du **Collectif Je t'Aide**.

(1) Dossier de presse du gouvernement p.31

<https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/05/1548a2feb27d6e5ed4d637eb051bb95daeb2200f.pdf> (2) Baromètre de la Fondation April, octobre 2022. (3) <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/er1237.pdf>

A propos du Collectif Je t'Aide

Créé en 2015, le **Collectif Je t'Aide** est composé de 29 structures membres et d'aidant.es. Il poursuit trois objectifs principaux : faire avancer les droits des aidant.es, les rendre plus visibles dans la société et transformer celle-ci pour qu'elle agisse auprès d'eux.elles et avec eux.elles. Pour cela, il mène des actions de plaidoyer et de communication telles que l'interpellation des candidat.e.s aux élections, la production de plaidoyers et d'études, l'organisation de campagnes de sensibilisation, du Prix Initiative Aidant.es et de la Journée Nationale des Aidant.es qui a lieu chaque 6 Octobre. En savoir plus : <https://www.associationjetaide.org/>

Contact presse : Florence Sabatier - florence@associationjetaide.org - Tél. : 06.61.41.02.98

